Conférence ministérielle de la Francophonie 20° session – Ouagadougou, le 24 novembre 2004



Rapport général

La 20^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie s'est réunie le 24 novembre 2004 à Ouagadougou, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Youssouf Ouédraogo, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso.

1. Ouverture des travaux par le Président de la Conférence ministérielle

En ouvrant les travaux, le président en exercice de la Conférence ministérielle adresse la bienvenue à tous les participants et souhaite que les travaux puissent permettre à l'Organisation d'aller de l'avant. Il affirme sa foi en une Francophonie portant un jugement lucide sur les événements de ce monde et qui soit un puissant levier d'action géopolitique.

La Conférence observe une minute de silence à la mémoire du président de TV5, Monsieur Serge Adda, récemment disparu, après avoir rendu hommage, par la voix de son président à cet homme porteur des valeurs, des rêves et des espoirs de la Francophonie.

Le président de la Conférence félicite le Secrétaire général de la Francophonie qui, avec la vision et la sagesse qui le caractérisent, a su donner à l'Organisation une empreinte politique forte et novatrice.

Il se réjouit de l'élaboration d'un Cadre stratégique décennal et associe à cet hommage l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale et ses collaborateurs, tous les acteurs de la Francophonie, économiques et sociaux, les organisations internationales mais aussi la société civile dont la prise en compte s'est traduite par la tenue à Ouagadougou, en prélude aux instances, d'un premier forum sur le thème du développement durable.

1.1. Constitution du Bureau

Suite aux consultations menées, le bureau de la 20^e session de la Conférence ministérielle est constitué comme suit :

président : Burkina Faso ;

vice-présidents : Roumanie, Haïti, Cap-Vert ;

- rapporteur : Monaco.

1.2. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont approuvés sans modification.

1.3. Adoption du rapport de la 19^e session de la CMF

Le rapport de la 19^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (instance du Sommet et conférence générale de l'AIF), tenue à Paris, les 18 et 19 décembre 2004, est adopté sans modification.

2. Rapport du Président du Conseil permanent de la Francophonie sur les travaux de la 52^e session du CPF

Dans son rapport, le Secrétaire général de la Francophonie, président du Conseil permanent, informe la Conférence des travaux du CPF, qui s'est réuni à Ouagadougou en sa 52^e session, le 23 novembre 2004, pour poursuivre les préparatifs des instances.

Le Conseil a unanimement approuvé les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie et du Sommet. Il a également approuvé la composition des bureaux de ces instances, qui prend en compte les nécessaires équilibres géopolitiques, ainsi que l'ordre des interventions à la séance solennelle inaugurale du Sommet.

Le Secrétaire général précise que le Conseil soumet à l'examen de la Conférence un projet de déclaration dont les résolutions sur la Côte d'Ivoire et le Proche-Orient ont été expurgées pour rejoindre d'autres projets de résolutions portant sur : le Fonds mondial de solidarité ; le Sommet mondial sur la société de l'information ; l'aide aux PMA dans le domaine de la diversité culturelle.

Au moment de l'adoption du projet de résolution sur la diversité culturelle, le Conseil souhaite que la Conférence puisse entendre le porte-parole des organisations professionnelles de la culture, réunies à Ouahigouya (Burkina Faso) du 21 au 23 novembre, dont les travaux ont porté sur ce thème.

Le Conseil a également approuvé le premier projet de cadre stratégique décennal de la Francophonie, instrument qui doit inspirer les programmations quadriennales de l'Organisation pour les dix prochaines années.

Auparavant, lors de sa session du 1^{er} octobre 2004, le CPF avait validé les conclusions du comité chargé d'examiner les demandes d'adhésion ou de modification de statut à l'OIF.

De même, le projet de directives sur les relations entre les instances de l'OIF et les OING, les ONG et autres organisations de la société civile qui est soumis à la CMF pour une adoption formelle, a fait l'objet d'un large consensus.

Pour conclure, le Secrétaire général informe la Conférence que le Conseil a entendu les rapports des conférences ministérielles sectorielles, en appréciant le rôle essentiel que jouent la Confémen, la Conféjes et le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) auprès des jeunes francophones. Il a, en outre, approuvé le principe du transfert du CIJF au sein de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en qualité d'organe subsidiaire.

Le rapport du président du Conseil permanent de la Francophonie est approuvé par acclamation.

2.1. Demandes d'adhésion ou de modification de statut

Avant que la Conférence n'examine à huis clos l'avis du CPF concernant les demandes d'adhésion ou de modification de statut, le président de la Conférence donne la parole aux représentants de l'Albanie et de la République de Macédoine, qui ont souhaité s'exprimer.

Le représentant albanais expose les réactions que la décision du CPF a suscitées dans son pays. Il précise que l'Albanie et la Francophonie ont une longue histoire, qui précède la création de la Francophonie institutionnelle. En effet, le français est en Albanie une langue importante de communication et la composante essentielle de la formation humaine, culturelle et scientifique. Les élites albanaises sont, par ailleurs, fières de leur appartenance à la culture francophone.

Il rappelle que l'Albanie est devenue membre associé de la Francophonie il y a cinq ans, au Sommet de Moncton, et que, depuis, elle a participé régulièrement à tous les travaux des instances.

De nombreux professeurs albanais et français agissent à tous les niveaux de l'éducation nationale. Contrairement au reste du monde, on ne constate pas de recul de la francophonie en Albanie, ce que son gouvernement a la volonté de protéger et de renforcer.

Au nom du président albanais, il réitère le souhait de son gouvernement de devenir membre de plein droit, en soulignant l'impact positif que ne manquerait pas d'avoir cette décision dans le cadre de l'intégration à l'Union européenne.

À son tour, le représentant de la République de Macédoine exprime l'attachement profond de son pays aux principes et aux valeurs qu'incarne la Francophonie, une Francophonie planétaire. Il adresse, par ailleurs, les remerciements de sa délégation à l'endroit du pays hôte du sommet.

Heureux de retracer la riche tradition francophone de la Macédoine et son attachement aux valeurs symboliques incarnées par la Francophonie, il précise que le Sommet de Ouagadougou est attendu par les citoyens de son pays, qui espèrent obtenir le statut de membre de plein droit de l'Organisation, et sollicite le soutien de la Conférence pour l'obtention de ce statut.

Ce statut serait le garant d'une coopération plus fructueuse avec les pays membres de la Francophonie, particulièrement dans les Balkans, et représenterait avant tout un défi pour la Macédoine pour la promotion de la langue française dans l'Europe du Sud-Est.

Pour conclure, le représentant de la Macédoine informe la CMF que son gouvernement a organisé en septembre dernier des Journées de la Francophonie. Il se réjouit de la perspective de la tenue du prochain sommet dans la région.

À la suite de ces interventions, le président de la Conférence invite les délégations concernées à quitter la salle et ouvre les débats.

La représentante de la Bulgarie exprime le soutien de son pays aux demandes de la Macédoine et de l'Albanie de devenir membres de plein droit de l'OIF, estimant que ce changement de statut aurait pour effet de stimuler leur engagement et constituerait un signal politique très positif.

Le représentant de la Roumanie soutient toutes les demandes d'adhésion en provenance de cette zone géographique, considérant qu'elles représentent une valeur ajoutée de la Francophonie pour l'intégration européenne.

Après avoir apprécié positivement les demandes d'adhésion, le représentant du Tchad émet l'opinion que la Francophonie ne doit pas se limiter à un rituel mais doit se manifester au quotidien. Il indique, à cet égard, qu'à peine une vingtaine de pays africains aujourd'hui demandent des documents en français à l'Union africaine et tout au plus une quarantaine de pays les réclament à l'ONU. Le représentant tchadien assure la Conférence que le Tchad, qui assume pleinement son bilinguisme français-arabe, est prêt à se battre pour la défense de la langue française dans l'arène internationale.

Le délégué du Royaume du Maroc, qui n'était pas représenté au CPF d'octobre, apporte à son tour le soutien de son pays aux demandes d'adhésion des pays amis du Maroc que sont l'Albanie

et la Macédoine, sûr qu'ils contribueront ainsi davantage à renforcer la présence du français, en particulier dans le bassin méditerranéen.

À la suite de ces interventions, le Secrétaire général, à qui la parole a été donnée, invite le président de la commission sur les demandes d'adhésion, l'Ambassadeur Vettovaglia, à intervenir pour éclairer la Conférence sur la question.

Le président de la commission indique que le CPF a pris la décision de donner suite à toutes les demandes d'adhésion en qualité de membre observateur (Arménie, Autriche, Croatie, Géorgie, Hongrie) et à celles en qualité de membre associé qui ont été faites par la Principauté d'Andorre et la Grèce.

En ce qui concerne la promotion de la Francophonie et celle de l'usage du français dans les deux pays ayant demandé à devenir membres de plein droit (Albanie et République de Macédoine), il n'y a pas eu de progrès de nature à emporter l'accord de la commission et du Conseil. Le consensus qui s'est dégagé lors de la 51^e session du CPF était que ces pays devraient persévérer dans leurs efforts et représenter leur candidature au prochain sommet.

En réponse à une demande d'éclaircissement sur la procédure d'adhésion, le président de la commission précise que lorsque des pays font une demande, ils sont encouragés à établir des contacts avec les opérateurs de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire. Ils peuvent établir des accords de coopération avec l'Agence universitaire et bénéficier de projets de coopération de l'Agence intergouvernementale.

Le président de la Conférence remercie l'ambassadeur pour ces informations. Il estime que la sagesse recommande que soient suivies les recommandations du CPF et qu'en tout état de cause, le débat ne doit pas être poursuivi au niveau de la CMF.

Reprenant la parole, la déléguée bulgare indique que son pays se réserve la possibilité d'intervenir sur cette question au niveau du Sommet.

À l'issue du huis clos, les participants concernés sont invités à revenir en salle.

2.2. Projet de déclaration de Ouagadougou

La Conférence procède alors à l'examen du projet de déclaration de Ouagadougou présenté par le président du Conseil permanent de la Francophonie en vue de son adoption.

Le Secrétaire général précise qu'il s'agit d'une formule de compromis dynamique à laquelle le CPF s'est efforcé de parvenir en conciliant au maximum les opinions des uns et des autres.

Outre quelques questions de forme, les amendements proposés ont porté essentiellement sur la troisième partie de la déclaration intitulée « Foyers de crise dans le monde ».

La déclaration a ainsi été enrichie :

- au point concernant la crise irakienne, pour saluer la toute récente déclaration issue de la Conférence internationale de Sharm el Sheich, qui s'est tenue en Égypte le 23 novembre;
- au point concernant la crise du Darfour, pour souligner le rôle du Tchad dans la résolution d'un conflit qui fait subir à ce pays voisin des dommages collatéraux très lourds;
- au point concernant Haïti, afin de marquer la nécessité de tirer les leçons du passé afin de construire un avenir meilleur.

En clôturant les débats, le président de la Conférence remercie les délégués pour la hauteur politique de leurs interventions, qui traduisent une volonté commune d'aller de l'avant et d'installer une démocratie durable, apaisée et irréversible.

Le projet de déclaration de Ouagadougou est adopté après y avoir porté les amendements cités. Il comporte, cependant, une réserve du Liban et du Vietnam, dans la deuxième partie de la déclaration sur la paix et la sécurité, concernant la rédaction du paragraphe portant sur la responsabilité qui incombe aux États de protéger leurs populations et, dans le cas de manquements graves de leur part, du devoir d'intervention de la communauté internationale.

La représentante de la Communauté française de Belgique a, pour sa part, adressé les félicitations de son gouvernement au Secrétaire général pour ses interventions pertinentes dans les situations de conflit qui frappent de nombreux pays francophones, particulièrement en Afrique. Elle a insisté sur l'importance d'actions ciblées et coordonnées au niveau de la prévention et de la reconstruction. Il lui apparaît opportun et nécessaire que la Francophonie participe à la transition en République démocratique du Congo. Elle cite, à cet égard, deux domaines clés sur lesquels pourrait porter l'action francophone : l'éducation citoyenne et le rôle des médias en vue des prochaines élections.

2.3. Projet de cadre stratégique décennal

La Conférence examine ensuite le projet de cadre stratégique décennal en vue de son adoption.

Au cours des débats, il ressort que la Conférence estime non seulement nécessaire mais urgent que la Francophonie se dote d'un corps de valeurs qui reflète son originalité parmi les organisations internationales. Elle salue les efforts de concertation et de recherche de consensus qui ont permis d'aboutir à un document de bonne qualité, lisible et cohérent.

L'ensemble des intervenants a estimé que le travail prescrit par le Sommet de Beyrouth a été accompli. Ainsi, le projet de Cadre stratégique fait le bilan des acquis de la Francophonie et identifie clairement les défis à relever et les enjeux mobilisateurs. Les objectifs stratégiques s'articulent autour de quatre missions prioritaires dont l'ordre de présentation ne reflète aucun souci de hiérarchisation.

En effet, si les liens créés entre les membres de l'Organisation découlent naturellement du partage de la langue française, ils ne se limitent pas à sa promotion. Ces liens se traduisent par un esprit de solidarité mis au service de la paix à travers l'instauration et le développement de la démocratie, base du développement durable, mais aussi de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté, par l'intégration économique des États membres dont les économies sont les plus fragiles.

La Conférence a insisté sur le fait que la solidarité francophone trouve aussi son expression dans la cohésion de ses membres pour défendre la diversité culturelle, singulièrement au moment où un document régulateur est en train d'être élaboré à l'Unesco. Elle s'est également montrée attentive aux appels en faveur des Petits États insulaires en développement dont la réunion internationale se tiendra à Maurice en 2005.

Si la Conférence s'est montrée globalement satisfaite de ce premier exercice qui, en affirmant le rôle d'animateur du Secrétaire général de la Francophonie, constitue un instrument de coordination de l'action francophone incitant les opérateurs à encore plus de synergie, elle considère toutefois que le resserrement des actions est encore insuffisant et que le grand nombre d'actions possibles ne protège pas l'Organisation du risque de saupoudrage.

Il y aura donc lieu d'être vigilant au moment d'élaborer, au lendemain du sommet, les programmations qui en découleront.

La Conférence a encore souligné l'importance d'une mise en œuvre rigoureuse et son attachement à la pertinence et à la mesurabilité des actions engagées. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les programmations des opérateurs devront impérativement comprendre des indicateurs de réalisation des objectifs qui permettront d'en mesurer les résultats et d'en évaluer les effets.

Enfin, la Conférence a rappelé que la Francophonie se doit d'être plus populaire, plus proche des gens et que le cadre stratégique dont elle entend se doter constitue un beau défi à relever.

À l'issue des débats, la Conférence adopte le projet de cadre stratégique décennal sans modification. Le président se réjouit du consensus obtenu sur ce point.

2.4. Directives portant sur les relations entre les instances de l'OIF et les OING, les ONG et autres organisation de la société civile (OSC)

La Conférence a ensuite examiné et adopté formellement le projet de directives portant sur les relations entre les instances de l'OIF et les OING, les ONG et autres organisations de la société civile (OSC) qui lui a été présenté par le CPF.

2.5. Rapport sur le fonctionnement des instances et projet de vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets

La Conférence s'est ensuite penchée sur l'examen du projet de vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets en vue de son adoption.

Invité à présenter ce projet, le Secrétaire général a donné la parole au président du groupe *ad hoc* chargé de son élaboration, l'Ambassadeur Vettovaglia, qui a fait part du résultat des travaux du groupe auquel ce mandat a été confié.

Il rappelle, tout d'abord, que le mandat confié au groupe *ad hoc* suite à la Conférence ministérielle de Lausanne, s'inscrit dans la suite des actions qui, depuis le premier sommet, tenu à Paris en 1986, traduisent la volonté de la Francophonie d'améliorer le fonctionnement de ses instances. Il retrace ensuite quelques étapes ayant précédé l'élaboration du présent document : l'adoption à Paris, en décembre 2003, du projet de règlement intérieur de la CMF et la révision de l'ancien règlement intérieur du CPF, notamment en ce qui concerne la distinction entre les points de l'ordre du jour ayant un caractère informatif et ceux qui impliquent une prise de décision.

Dans le même esprit et dans le respect de la Charte, le groupe de travail a élaboré un vademecum à l'intention de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement afin de regrouper en un seul texte le maximum d'informations utiles sur l'organisation des sommets. Il est précisé que ce vade-mecum a valeur purement indicative.

En soulignant que les deux années consacrées à la réflexion sur le fonctionnement des instances, ont été riches d'enseignement, l'Ambassadeur indique que l'institutionnel en tant que tel n'a pas été abordé par les travaux de ce groupe.

À la suite de cette présentation, le président de la Conférence rend hommage au groupe *ad hoc* et salue le travail accompli sous la direction de son président.

Le projet de vade-mecum est adopté après l'ajout d'un amendement, présenté conjointement par le Canada, le Canada-Québec et le Canada-Nouveau-Brunswick dans le souci de prendre en compte la nature fédérale de ces gouvernements.

2.6. Diversité culturelle

La Conférence a entendu avec un grand intérêt la communication du porte-parole des organisations professionnelles de la culture de l'espace francophone, qui se sont réunies à Ouahigouya au Burkina Faso, du 21 au 23 novembre 2004. Ces organisations dont les travaux ont été sanctionnés par une résolution ont fait part aux ministres de leurs préoccupations dans le domaine de la diversité culturelle s'agissant, notamment, des menaces que font peser sur elle une mondialisation incontrôlée. Elles ont exhorté la communauté francophone à poursuivre son action en faveur de l'adoption, à l'Unesco, d'une convention protectrice de cette diversité et à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de la rendre inapplicable. En remerciant la Conférence pour l'accueil réservé à leurs travaux, les organisations professionnelles de la culture lancent un appel à la responsabilité individuelle et collective des États et gouvernements pour une prise en compte de cet enjeu majeur dans les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce.

Le délégué du Burkina Faso se dit sensible à cet exposé, par lequel les organisations professionnelles ont réaffirmé le rôle de la culture comme pilier du développement. Il plaide pour un plein soutien de la Conférence ministérielle à cette initiative et aux préoccupations exprimées, qui rejoignent celles de la Francophonie institutionnelle.

La déléguée du Canada-Québec appuie entièrement la résolution adoptée par les organisations professionnelles de la culture et, en particulier, la nécessité de soutenir activement les travaux en vue de l'adoption d'une convention à l'Unesco. Elle invite, pour ce faire, la communauté francophone à renforcer sa mobilisation et ses actions de sensibilisation.

Le Secrétaire général réaffirme la volonté de l'OIF de s'impliquer toujours davantage dans le processus engagé à l'Unesco, en rappelant toutefois la part que doivent y prendre individuellement les États et gouvernements. À cet égard, il les exhorte à répondre, dans les délais requis, à la correspondance adressée par le directeur général de l'Unesco à tous les membres de cette organisation pour recueillir leur avis sur le projet de convention.

En remerciant les représentants des organisations professionnelles de la culture pour leur message et leur engagement, le président de la Conférence appuie l'appel du Secrétaire général concernant la nécessité de répondre dans les délais à l'avis sollicité par l'Unesco.

2.7. Projets de résolution

La Conférence adopte formellement, après débats et amendements, les projets de résolution sur :

- la Côte d'Ivoire ;
- le Proche-Orient;
- le Fonds mondial de solidarité;
- le Sommet mondial sur la société de l'information ;
- l'aide aux PMA dans le domaine de la diversité culturelle.

3. Communications des États observateurs

Le représentant de la Slovaquie évoque, tout d'abord, son nouveau statut de membre de l'Union européenne, obtenu grâce aux profondes réformes mises en œuvre dans son pays. Il se félicite de l'augmentation de l'aide extérieure à son pays, due à la stabilité et à la gestion rationnelle des ressources nationales. Il informe la Conférence de la candidature de la Slovaquie pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour le biennum 2005-2007 et sollicite le soutien de la Francophonie dans cette démarche. Conscient des graves difficultés de certains pays membres de la communauté francophone, il estime toutefois que les efforts nationaux sont indispensables pour lutter contre la

pauvreté, les facilités et aides extérieures devant intervenir en appui de ceux-ci. Il réitère la volonté de son pays de contribuer pleinement à la réalisation des objectifs et priorités de la Francophonie. Il remercie le peuple et les autorités burkinabè pour leur accueil et le bon déroulement des travaux.

Après avoir remercié le gouvernement et le peuple burkinabè, le représentant de la Slovénie rappelle l'importance que son pays attache à son statut au sein de l'OIF ainsi qu'au rôle de celle-ci, notamment dans le domaine de la diversité culturelle et linguistique. Son statut de nouveau membre de l'Union européenne lui fait mesurer avec plus d'acuité l'importance de cet enjeu. Aussi, la Slovénie soutient-elle activement l'enseignement du français dans les établissements scolaires ; une semaine francophone est également organisée tous les ans. Il se félicite, par ailleurs, de la création d'une section slovène du Forum francophone des affaires. Il invite la Francophonie à renforcer sa collaboration avec l'ONU et l'Union européenne, particulièrement dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Enfin, il se réjouit des perspectives d'élargissement de la Francophonie, avec l'annonce de nouvelles candidatures.

4. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

En présentant les excuses du président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. absent, Monsieur Guy Nzouba-Ndama, président de l'Assemblée nationale du Gabon, viceprésident de l'APF, remercie tout d'abord le peuple et les autorités burkinabè pour leur accueil et pour l'excellente organisation de ce sommet. Il tient également à remercier le Secrétaire général, notamment pour sa participation aux sessions plénières annuelles de l'Assemblée, pour la contribution financière de l'OIF au fonctionnement de l'APF ainsi que pour la participation de l'Assemblée parlementaire au volet politique du sommet. Évoquant le thème du sommet, qui a fait l'objet d'un avis lors de la dernière session plénière de l'APF, il affirme que le développement durable n'est possible qu'avec la participation active des femmes et des jeunes et dans un contexte de démocratie et d'État de droit. Sur ce point, il se réjouit de la récente levée de la suspension des sections des Comores, de la Guinée-Bissau et du Rwanda, qui avaient été sanctionnées par l'APF en raison de la rupture de l'ordre constitutionnel intervenue dans ces pays. Il évoque l'engagement de l'APF dans le règlement des crises, notamment dans la région des Grands Lacs, en Côte d'Ivoire, à Haïti ainsi que dans les missions francophones d'observation des élections. Il fait part des séminaires d'information organisés dont certains destinés aux femmes parlementaires ainsi que de la mise en œuvre par l'APF du projet Noria, financé par l'Agence intergouvernementale, qui vise à renforcer les capacités des parlements. Il se réjouit des activités du Parlement francophone des jeunes et signale l'appui qu'apporte désormais l'APF aux parlements nationaux des jeunes. Enfin, il réitère la disponibilité des parlementaires à jouer pleinement leur rôle et souhaite que l'expertise, les actions et les recommandations de l'APF inspirent la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako.

5. Examen des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du X^e Sommet

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du X^e Sommet de la Francophonie sont approuvés sans modification.

6. Dates et lieu de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie

Suite à l'invitation des autorités malgaches, il est décidé que la 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Madagascar, fin 2005.

En présentant les excuses du ministre des Affaires étrangères de son pays, la représentante de Madagascar se joint aux remerciements adressés aux autorités et au peuple burkinabè pour leur accueil. Elle remercie la Conférence pour sa décision de tenir à Madagascar la 21^e session de la CMF.

7. Questions diverses

La représentante du Niger remercie l'OIF pour l'envoi d'une mission d'observation des élections présidentielles au Niger et elle rappelle que les V^e Jeux de la Francophonie se tiendront à Niamey, du 7 au 17 décembre 2005. Soulignant la forte symbolique de cet événement, à la fois enjeu de développement et vecteur de tolérance et de respect de l'autre, ainsi que l'importance que son pays y attache, elle invite la communauté francophone à participer massivement à cette manifestation.

Le représentant du Canada réitère l'invitation adressée aux ministres des Affaires étrangères africains à participer à la table ronde organisée par le Canada sur le thème « La Francophonie et la Commission pour l'Afrique », en vue de préparer la prochaine réunion du G8. Il annonce que son pays prévoit de verser cinq cent mille dollars canadiens à l'IEPF pour soutenir les actions menées dans le domaine du développement durable et dans le cadre des Objectifs du millénaire.

Le représentant du Bénin indique que son pays présidera le Conseil de sécurité des Nations unies du 1^{er} au 28 février 2005. Dans cette perspective, il invite la communauté francophone à participer activement à la conférence des ministres consacrée au problème des enfants soldats, le 15 février prochain à New York.

8. Adoption du relevé des décisions de la Conférence ministérielle

La Conférence a adopté le relevé des décisions de sa 20^e session, présenté par le rapporteur (Principauté de Monaco). Le Secrétariat est chargé de la mise en forme définitive du relevé des décisions.

9. Clôture des travaux

Le président de la Conférence remercie les ministres et chefs de délégation pour leurs riches contributions et leur participation active à cette étape décisive de l'histoire de la Francophonie. Il se félicite de l'adoption des projets de déclaration de Ouagadougou et du premier cadre stratégique décennal de la Francophonie, documents hautement politiques qui témoignent de la volonté de la communauté francophone d'aller de l'avant. Il salue l'esprit de consensus et de solidarité avec lequel les participants ont recherché des réponses authentiquement francophones à leurs préoccupations communes. Il les exhorte à poursuivre la construction d'une Francophonie solidaire et la mobilisation autour des enjeux majeurs, notamment ceux du développement durable et de la diversité culturelle, et à contribuer activement à l'avènement d'un monde de justice et de paix.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le président déclare clos les travaux de la 20^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.